

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 16 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-030

Objet : Modification des Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Le seize octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 21 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 87 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HÉLIE, Allal MOURADOUDI, Anne PARISY, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, François VENNE.

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à François VENNE

Pascal FOURNIER a donné pouvoir à Alain BOULLOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Suzanne BARNET

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Maxence GILLE

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2024/DRCL/BLI/n°5 en date du 19 juin 2024 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

Considérant que la dernière évolution des Statuts prévoit : l'existence d'une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés, transformant de fait du Syndicat en syndicat mixte « à la carte », les modalités de souscription par les Adhérents à cette nouvelle activité, les modalités de mise en œuvre de projets communs de mutualisation à la demande d'Adhérents, de membres associés ou non membres, modalités de fonctionnement par voie conventionnelle, l'insertion de la possibilité pour le Syndicat d'être coordonnateur de groupements de commande et de créer une centrale d'achat, l'insertion d'un collège des élus dédié à l'activité « Services Numériques », l'insertion d'une contribution en fonctionnement pour le financement de l'activité « Services Numériques » et l'ouverture sur le financement pour les dépenses d'investissement pour cette activité, la création de la qualité de membre associé en remplacement de la qualité de membre consultatif,

Vu les délibérations DCS2024-028 et DCS2024-029 d'approbation du présent comité syndical de l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à l'activité complémentaire « services numériques » et de l'adhésion du SDIS 77 en qualité de membre associé,

Considérant qu'il convient de modifier l'annexe des Statuts,

Vu le projet de Statuts modifiés joint,

Vu le rapport n°DCS2024-030,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (87 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

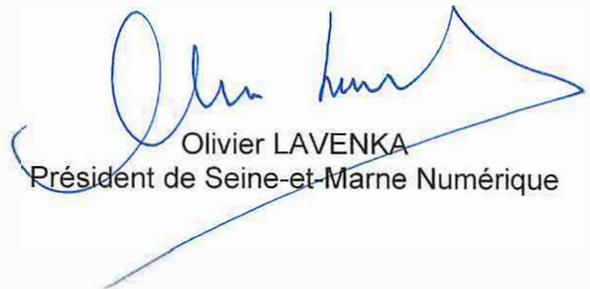
PROCEDE à la modification de l'annexe des Statuts comme suit :

Activité Services Numériques ()** :

Collèges	Nombre total de délégués	Nombre de voix
DEPARTEMENT	3	12
EPCI		
CA PAYS DE FONTAINEBLEAU	2	2
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	2	2
CC NEMOURS	2	2
CC PAYS DE L'OURCQ	1	1
CC PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	2	2
CC PROVINOIS	2	2
CC VAL BRIARD	1	1
TOTAL EPCI	12	12
TOTAL GLOBAL	15	24
QUORUM		12 voix

MEMBRES ASSOCIES :

- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),
- Service d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS 77).



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29 octobre 2024